

2008/514 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" - Programmation complémentaire (Direction du Développement Territorial) (BMO du 11/08/2008, p. 1478)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Ce rapport concerne l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » qui permet d'aider un certain nombre d'associations organisant pendant les congés scolaires, des activités éducatives auprès de jeunes en situation de rupture ou d'échec scolaire. Nous possédons une enveloppe d'un montant de 71.000 euros pour l'année 2008 dont l'Etat a confié la gestion à la Ville de Lyon. Nous vous proposons de soutenir un certain nombre de projets décrits dans la délibération.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, chers Collègues, voici le premier dossier de ce Conseil municipal qui porte attribution de subventions à des associations qui, comme nous le savons, sont un élément important de la vie et du développement de notre ville.

Ce soir, au cours de plus d'une soixantaine de rapports, il est proposé de subventionner des associations pour plus de 3,4 millions d'euros et ce, hors projet éducatif local. Chaque subvention a sa raison d'être et son utilité. Mais c'est la question globale de l'attribution des subventions que je souhaite évoquer. Régulièrement dans chacune des commissions spécialisées sont demandés :

- les critères d'attribution,
- la méthode utilisée,
- le rappel des subventions attribuées l'année précédente pour chaque association,
- l'historique des subventions déjà attribuées lors de l'exercice budgétaire en cours.

D'une part, il serait normal que, en application de l'article concerné du Code Général des Collectivités Territoriales et ainsi que l'a demandé Michel Havard lors du Conseil du 11 juillet, les réponses soient apportées aux questions non renseignées par le projet de rapport ou lors de sa présentation en Commission. A ce jour, nous n'avons par exemple reçu aucune des précisions demandées sur les rapports 590, 625, 646 et 669.

D'autre part, ne pourrait-on pas réfléchir et travailler à un tableau simple de données par association consultable peut-être informatiquement ? Il y aurait ainsi lisibilité et visibilité et on n'alourdirait pas la tenue des différentes Commissions Spécialisées.

Je vous remercie.

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Madame Nachury, si j'ai bien compris, votre question ne porte pas sur le dispositif

« Ville Vie Vacances » mais sur la vie associative de manière générale. Les critères prédéfinis et les outils d'évaluation existent. Nous nous efforçons par ailleurs d'apporter des réponses à vos questions dans le cadre des commissions. Cela étant, il est évident que les dispositifs sont toujours améliorables, donc je reste à votre écoute, si vous avez des propositions à faire.

M. LE MAIRE : Sachant que nous allons avoir un peu de travail car il y a 2.000 subventions accordées par la Ville de Lyon. Cela va donc nous prendre un peu de temps et il ne faudrait pas que cela nous coûte plus cher de tenir le tableau des subventions que le montant des subventions eux-mêmes.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)